

DÉCOUVREZ NOTRE PROGRAMME FIDÉLITÉ !

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : La participation à notre programme de fidélité est réservée aux particuliers et à leurs achats payés comptant au magasin, aux tarifs affichés en magasin.

ARTICLE 2 : Le compte fidélité est créé avec l'accord du Client qui accepte de communiquer son nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse email. La Salaison assure que ces informations restent en interne et ne seront pas commercialisées ou transmises à ses partenaires.

ARTICLE 3 : Lors de son passage en caisse, le client présente sa carte ou à défaut communique son identité avant de réaliser le paiement de ses achats. Les points se cumulent directement et informatiquement sur le compte client. Ils apparaissent sur le ticket de caisse, par tranche de 10€ d'achats : 1 point pour 10€, 2 points pour 20€, 3 points pour 30€, etc.

AUCUN POINT NE POURRA ÊTRE CRÉDITÉ POSTÉRIEUREMENT AU PASSAGE EN CAISSE.

ARTICLE 4 : À partir de 20 points cumulés, le client peut choisir parmi le listing des produits offerts. Il peut choisir un produit dont le nombre de points correspondant est celui qu'il a cumulé sur son ticket ou un produit dont le nombre de point est moindre que le cumul de points sur son compte client.

La Salaison n'autorise qu'un produit offert par ticket de caisse et par jour.

ARTICLE 5 : La liste des produits offerts est disponible au magasin SALAISONS DE PRADELLES et consultable sur notre site Internet www.salaisons-de-pradelles.fr/notre-programme-fidelite.

ARTICLE 6 : Les points acquis peuvent se cumuler d'une année sur l'autre.

ARTICLE 7 : La Salaison de Pradelles se réserve le droit de modifier la liste des produits offerts ou d'annuler son programme de fidélité.

ARTICLE 8 : La participation au programme fidélité de la Salaison de Pradelles implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.